



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

6001^e séance

Lundi 27 octobre 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Zhang Yesui	(Chine)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Belle
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Quarrey
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire (S/2008/645)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-56875 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Dix-huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2008/645)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bailly (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé. J'invite M. Choi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/645, qui contient le dix-huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Choi Young-Jin, Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Je donne maintenant la parole à M. Choi Young-Jin.

M. Choi Young-Jin (*parle en anglais*) : Le dix-huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONU CI) (S/2008/645) dont est saisi le Conseil actualise les principaux événements qui se sont déroulés en Côte d'Ivoire depuis le dernier rapport du 10 juillet 2008. Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais axer mon exposé d'aujourd'hui sur les questions qui sont actuellement les plus cruciales pour la Côte d'Ivoire, à savoir l'identification des populations et les élections.

Ces deux questions auront un impact direct et décisif sur l'avenir de la Côte d'Ivoire, et de fait sur la stratégie de sortie de l'ONU CI. Le rapport du Secrétaire général mentionne la gravité des difficultés logistiques rencontrées par le processus électoral et d'identification, qui vont inmanquablement entraîner des retards. Mais le rapport indique en même temps que ce processus a maintenant franchi une étape critique avec l'accord intervenu concernant le financement et le lancement du processus d'identification. À l'heure actuelle, l'accumulation des retards constitue notre préoccupation principale parce que cela risque de remettre en cause l'ensemble du processus de paix ivoirien.

Voilà près d'un mois et demi que le processus d'identification et d'inscription sur la liste électorale a été lancé, le 15 septembre, l'objectif étant qu'il soit terminé le 30 octobre. Malheureusement, les progrès sont extrêmement lents; toutefois, ils vont bientôt s'accélérer et de nombreux sites vont prochainement atteindre leur vitesse de croisière. Il reste néanmoins que l'ampleur des retards a pris quasiment tout le monde par surprise.

La raison principale de ce retard tient à la complexité logistique du processus d'identification. En Côte d'Ivoire, le processus électoral s'est retrouvé inextricablement lié au processus d'identification. Ces deux événements déterminants et historiques se produisent de manière concomitante dans le pays : 11 millions de personnes doivent être identifiées grâce à un mécanisme d'identification très perfectionné et l'on prévoit que 9 millions de personnes devraient être inscrites sur la liste électorale. Pour rendre la situation encore plus complexe, la responsabilité du processus d'identification a été confiée à un opérateur double constitué d'une part d'une entreprise privée française, la SAGEM, et, de l'autre, de l'Institut national de la statistique ivoirien.

Pour compliquer encore les choses, la supervision générale et la responsabilité de la mise en œuvre ont été confiées à la Commission électorale indépendante à composition quadripartite. Les trois quarts de ses membres, y compris son président, sont issus des deux principaux partis politiques d'opposition et des Forces nouvelles. Cette mosaïque dans la composition de la Commission suffit à n'en pas douter à causer des retards.

Tous ces retards qui s'accumulent sont inquiétants. Toutefois nous ne devons pas oublier les progrès stratégiques importants accomplis jusqu'à présent et nous devrions continuer de faire fond sur ces avancées. De fait, en dépit des retards, il y a eu de solides progrès. La paix a été suffisamment rétablie pour permettre aux personnes de circuler librement dans le pays; tous les acteurs politiques restent fermement attachés au processus électoral et d'identification; et l'opération des audiences foraines, désormais terminée, a donné d'excellents résultats. Comme je l'avais indiqué lors de mon précédent exposé, tous les arrangements financiers nécessaires au processus d'identification et au processus électoral sont désormais garantis. Le processus électoral et d'identification ivoirien enregistre donc des progrès solides bien que lents. En ce qui concerne le financement, le Gouvernement ivoirien supporte l'essentiel des coûts, à hauteur d'environ 200 millions de dollars. Le processus d'identification tant attendu a été lancé avec la participation enthousiaste de la population. Je me suis rendu dans plusieurs sites d'identification et j'ai vu les gens faire la queue pendant des heures, parfois depuis 3 heures du matin, afin de ne pas manquer le processus d'identification. Ce fut une expérience très réconfortante.

Tous ces progrès nous permettent de dire que les retards dus aux lenteurs administratives et aux difficultés logistiques resteront gérables tant que l'élan populaire sera préservé. Pour la première fois dans la crise ivoirienne, les retards sont essentiellement dus à des aspects logistiques et non à des problèmes politiques. Les chances restent donc intactes. Dans quelques mois, des millions de personnes seront en possession d'une carte d'identité pour la première fois de leur vie, ce qui leur permettra de circuler et de faire librement des affaires. La question de « l'ivoirité », qui est au cœur de la vie politique agitée de la Côte d'Ivoire depuis les 20 dernières années, va être résolue une fois pour toutes. Parvenu à une étape si capitale, le

processus ivoirien semble donc aujourd'hui irréversible.

Alors que les acteurs ivoiriens sont aux prises avec des retards logistiques, nous, la communauté internationale, devons redoubler d'efforts pour apporter sans délai une aide financière, technique et logistique au processus électoral et d'identification ivoirien.

C'est dans cet esprit que l'ONUCI, avec les autres entités du système des Nations Unies et les organes internationaux présents à Abidjan, s'efforce de faire preuve de créativité pour aider le processus électoral et d'identification ivoirien. Les donateurs internationaux fournissent environ 50 millions de dollars pour le processus électoral, dont le coût total sera de 80 millions de dollars. En juillet, l'ONUCI a assuré le transport, à bord de son propre avion, d'une première cargaison de 15 tonnes de documents électoraux en provenance d'Europe et nous avons fourni des climatiseurs et d'autres équipements essentiels aux sites d'identification lorsque cela était nécessaire.

Ayant récemment déterminé que le manque de moyens de transport était l'un des principaux obstacles à la réalisation de progrès rapides dans le processus d'identification, l'ONUCI, en coopération avec la Commission électorale indépendante, met actuellement au point un dispositif général de transport appelé « Opération transport ». L'ONUCI va mettre ses véhicules et ses chauffeurs à la disposition des 34 commissaires électoraux régionaux dans les villes clefs d'Abidjan et de Bouaké. Nos unités militaires et de police s'appêtent à transporter une bonne partie des agents d'identification et du matériel dans tout le pays en dehors de ces deux villes. L'ONUCI négocie avec des sociétés de transport privées ivoiriennes afin de fournir des véhicules à l'ensemble des 1 000 sites d'identification situés à Abidjan et à Bouaké.

Plus important encore peut-être pour ce qui est de la préparation et de la tenue des élections, l'ONUCI fournit une assistance et des conseils précieux grâce à son mandat de certification et à sa Division de l'assistance électorale. L'ONUCI, avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), va poursuivre son aide en assurant un appui technique et logistique au processus électoral ivoirien.

Je suis sûr que grâce à ces efforts combinés de la part des Ivoiriens et de la communauté internationale,

le processus de paix ivoirien réussira à relever les défis que sont les élections et la réunification du pays, ce qui en retour permettra une stratégie de sortie pour l'ONUCI.

Avant de terminer, je voudrais évoquer les questions de sécurité. En vertu de l'Accord politique de Ouagadougou, tous les acteurs politiques ivoiriens ont maintenant réintégré officiellement la vie politique en vue des élections. Les forces impartiales – Licorne et ONUCI – sont extrêmement fiables et crédibles, au point que pratiquement personne dans le pays ne juge plausibles des troubles ou provocations militaires durant la période électorale. D'autre part, les désordres civils, comme l'ont prouvé les récentes perturbations

sporadiques dans les sites d'identification, doivent rester la principale préoccupation de l'ONUCI pour la préservation à la fois du processus électoral et des résultats de l'élection.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, M. Choi Young-Jin, pour sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 20.